CARNET DE VEILLE — APRÈS-NOUS

L'État va expérimenter des cercles. Le plan existe déjà.

Page 31 d'un dossier de presse, une ligne annonce des « cercles de soutien » autour des personnes protégées. Depuis des mois, je ramasse ici et là les morceaux de la même question : qui sera là, après nous ? J'ai posé ces morceaux sur la table. Ils s'emboîtent. Et l'un d'eux contient le plan d'assemblage.

Le Veilleur — Journaliste indépendant 31 octobre 2026 Lecture : 30 min

Le dossier de presse de la Conférence nationale du handicap du 4 septembre 2026, je l'ai lu jusqu'au bout. C'est un document long, comme toujours. Des engagements, des mesures, des calendriers. À la page 31, dans l'engagement 9 consacré à la capacité juridique des majeurs protégés, une ligne m'a arrêté.

```
DOSSIER DE PRESSE CNH 2026 · ENGAGEMENT 9 · MESURE 35

« Créer des cercles de soutien avec la personne protégée et son entourage, pour
soutenir l'exercice des mandats familiaux. »
— et, dans le même mouvement : anticiper « l'après-parents ».
```

Des cercles. L'après-parents. Écrits noir sur blanc dans une feuille de route nationale. Pour qui suit ce sujet, c'est un petit séisme. Pendant des décennies, la question « que deviendra mon enfant quand je ne serai plus là ? » est restée une angoisse privée. Une affaire de famille, de notaire, de juge des tutelles. Elle entre maintenant dans le vocabulaire de l'État.

Le dossier dit « expérimenter ». Rien n'est encore dessiné. Qui seront les cercles ? Qui les organise ? Qui les soutient ? Combien de temps doivent-ils tenir ? Personne ne le sait encore. Et c'est précisément le bon moment pour regarder ce qui existe déjà.

Parce que ce qui existe déjà est considérable. Je le sais : je le ramasse depuis des mois, morceau par morceau, en Belgique, en Bretagne, en Alsace, au Canada. Voici mon carnet.

Avant de commencer : la question exacte

L'après-nous n'est pas seulement l'après-décès. Les parents le savent. Une maladie, un accident, un épuisement, une séparation : la rupture arrive souvent bien plus tôt. Le parent est vivant, mais il ne peut plus. Pour un temps, ou pour de bon.

Et ce que perd alors la personne, ce n'est pas d'abord un service. Les services continuent. L'allocation tombe. L'établissement tourne. Ce qu'elle perd, c'est quelqu'un qui la connaît. Quelqu'un qui sait lire ses signes. Quelqu'un qui défend sa volonté quand elle ne peut pas la dire. Quelqu'un qui se bat pour elle quand une décision tombe mal. Quelqu'un qui suit, relance, vérifie.

> **La continuité des prestations n'est pas la continuité des relations.**
>
> C'est la ligne de partage de tout ce dossier.

Gardez cette phrase en tête. Elle sert de boussole pour lire chaque morceau du carnet : est-ce que cette démarche garantit des prestations, ou est-ce qu'elle garantit des personnes ?

RELEVÉ 1 · WALLONIE · 1975 → 2025

MADRAS : cinquante ans de « fil rouge »

Le premier morceau est belge. Et il est ancien. En 1975, une association de parents, l'ANAHM, organise pour quelques familles un accompagnement après-parent. Le service est reconnu et financé à partir de 1996, agréé comme service d'accompagnement en 2001, rebaptisé MADRAS en 2015.[4]

MADRAS accompagne aujourd'hui des adultes en situation de handicap et leur entourage sur tout ce qui fait trembler les parents : les revenus, la succession, le lieu de vie, la protection juridique, la fin de vie. Il accompagnait près de 274 personnes en 2025.[5]

Le plus intéressant tient en deux mots que le service emploie lui-même : **fil rouge**. MADRAS reste présent quand la personne change de lieu de vie, partout en Wallonie. Il suit la qualité de vie, avec des visites régulières et un rapport annuel. Et il aide à constituer et à maintenir un réseau de soutien autour de la personne, « sans se substituer à celui-ci ».[5]

LIEU	Wallonie, Belgique
NATURE	Service professionnel agréé, financé
ÉCHELLE	≈ 274 personnes accompagnées (2025)
APPORT	L'après-parent devient une mission publique, suivie dans la durée
LIMITE	Un service, pas un cercle : la présence repose sur des professionnels
STATUT	ACQUIS · INSTITUTIONNALISÉ

Ce que MADRAS démontre : l'après-parent peut sortir de l'angoisse privée et devenir une mission explicite, organisée, financée. Cinquante ans de recul, ce n'est pas rien. Ce que MADRAS ne fait pas, et ne prétend pas faire : constituer autour de la personne un groupe de personnes physiques qui tiennent les rôles de la famille quand elle n'est plus là. Le fil rouge, c'est le service. Pas encore un cercle.

RELEVÉ 2 · VANCOUVER, ROYAUME-UNI, IRLANDE · 1989 → 2023

Ailleurs, des parents ont posé la même question

Je suis allé voir plus loin. La question n'est pas française, elle n'est pas belge. Elle est universelle.

À Vancouver, en 1989, des parents d'enfants handicapés fondent PLAN, *Planned Lifetime Advocacy Network*. Parmi eux, Al Etmanski et Vickie Cammack. Leur intuition est simple et radicale : la meilleure sécurité pour une personne vulnérable, ce n'est pas l'argent, ce sont des amis. PLAN aide les familles à tisser autour de la personne un réseau personnel d'amis, de voisins, de proches, qui reste quand les parents partent.[13]

Dans la même province, une autre formule émerge : les *microboards*. Une toute petite association, constituée autour d'une seule personne, avec ses proches comme administrateurs. Elle porte son projet, gère ses aides, recrute ses accompagnants. Le cercle prend une forme juridique.[14]

Au Royaume-Uni, les *circles of support* se développent depuis les années 1990 : des personnes volontaires réunies autour d'une personne pour l'aider à vivre la vie qu'elle choisit.

Et le droit bouge. L'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées pose depuis 2006 que la personne exerce elle-même sa capacité juridique, avec un soutien si nécessaire. L'Irlande en tire une loi en 2015, entrée en application en 2023, qui organise la décision assistée. La CNH française de 2026, avec son engagement 9 « vers une logique d'autonomie », se place dans ce sillage.

LEÇON	Le réseau personnel est une réponse reconnue à l'après-parent, depuis plus de trente ans
FORCE	Des personnes physiques, pas seulement des services
LIMITE	Démarches de familles et d'associations ; pas de droit général attaché à la personne
STATUT	ACQUIS · PRATIQUES ÉTABLIES

Retenez ce point. Quand quelqu'un dira « un cercle autour de chaque personne, c'est une utopie », la réponse existe : des milliers de familles le pratiquent depuis trente-cinq ans de l'autre côté de l'Atlantique.

RELEVÉ 3 · FINISTÈRE · 2022 → 2026

L'ADAPEI 29 adapte MADRAS à la France

Retour en France. Dans le Finistère, l'ADAPEI 29 a étudié MADRAS de près et en a tiré un projet « Après-parents ». Sélectionné par la CNSA dans un appel à projets d'innovation en 2022, lancé officiellement le 17 octobre 2023 au Conseil départemental, expérimenté de juin 2023 à juin 2025.[6]

Les chiffres du bilan sont parlants. 120 familles accompagnées. 15 professionnels. 9 organismes partenaires. Un coût estimé à près de 150 000 euros. Et un chiffre qui dit tout de l'urgence : l'âge moyen des parents accompagnés est de **72 ans**.[6]

L'expérimentation a produit un outil concret : un livret « Après-parents » d'une quarantaine de pages, où la famille écrit ce qu'elle sait de la vie de son proche. Ses habitudes, ses goûts, ses allergies, ce qui le rassure. Avec des annexes sur la santé et le patrimoine. Le livret le dit lui-même avec honnêteté : « Ce texte n'a pas de valeur juridique. » C'est un outil de mémoire et de dialogue.[6]

Le rapport final a été remis à la CNSA le 3 avril 2026. Depuis janvier 2025, l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) accompagne la modélisation et l'essaimage du dispositif : ateliers territoriaux, modèle partagé, étude de faisabilité pour un déploiement national, guide pratique pour les départements, intégration dans le Service public départemental de l'autonomie.[7]

> **« L'enjeu est qu'on transforme l'expérimentation qu'on a menée en service public qui sera durable. »**
>
> ADAPEI 29, bilan de l'expérimentation

LIEU	Finistère (29)
NATURE	Expérimentation CNSA, portée par une association parentale
ÉCHELLE	120 familles · 15 professionnels · 9 partenaires · ≈ 150 000 €
APPORT	Le besoin est prouvé, le terrain est documenté, l'essaimage est préparé
LIMITE	Accompagne les parents pour anticiper ; ne garantit pas encore des personnes attachées à la personne elle-même
STATUT	EXPÉRIMENTÉ · ESSAIMAGE EN COURS

C'est le morceau le plus solide du carnet sur un point : le terrain. Des familles demandent ce soutien. Des professionnels savent s'organiser pour répondre. On a des chiffres, un coût, un rapport. Mais regardez la boussole. Le dispositif prépare les parents. Il recueille leur savoir. Il ne dit pas encore qui, concrètement, tiendra les rôles des parents le jour où ils ne pourront plus. Le livret transmet une mémoire. Il ne transmet pas une présence.

RELEVÉ 4 · HAUT-RHIN · 2024 → 2026

En Alsace, des mots et des aidants

Colmar, samedi 8 juin 2024, assemblée générale de l'UDAF du Haut-Rhin. Le compte rendu publié par l'UDAF rapporte qu'un administrateur, président d'une association locale de recherche sur la solidarité, « a présenté le concept de Famille sociale étendue, réaffirmé dans le nouveau projet institutionnel de l'Udaf ».[8]

Une institution familiale départementale qui inscrit dans son projet l'idée qu'une famille peut s'élargir à des liens choisis : ce n'est pas anodin. La famille sociale étendue n'efface ni la famille de naissance ni les professionnels. Elle consolide les liens existants, en accueille d'autres, et peut reconstituer un entourage quand il a disparu. Le compte rendu n'en dit pas plus sur les moyens. Mais le mot est posé, dans une institution, par écrit.

Dans le même département, des Ambassadeurs des aidants, soutenus par la Plateforme de répit du Haut-Rhin (PFR 68), travaillent sur un projet au nom limpide : **« Avec, Sans, Après-Nous »**.[9] Trois temps. *Avec* : transmettre ce que les aidants savent, pendant qu'ils sont là. *Sans* : préparer des relais pour les absences temporaires. *Après* : garantir une présence durable.

Le projet propose de démarrer petit, sur quelques situations pilotes. De repérer les personnes de confiance et les rôles déjà tenus. De reconnaître et soutenir le cercle sans le remplacer. Et d'organiser deux veilles : une veille citoyenne sur la présence humaine, une veille institutionnelle sur la continuité des droits. Il a été présenté à la Collectivité européenne d'Alsace. Ses auteurs le disent clairement : c'est un avant-projet, sans validation acquise.[9]

LIEU	Haut-Rhin (68)
NATURE	Orientation institutionnelle (UDAF) + projet d'aidants (PFR 68)
APPORT	Les aidants eux-mêmes demandent des cercles reconnus, en trois temps
LIMITE	Pas encore de moyens arrêtés ni de validation
STATUT	UDAF : ÉCRIT · PFR 68 : AVANT-PROJET

RELEVÉ 5 · PARIS · 4 SEPTEMBRE 2026

La mesure 35 : une porte ouverte, pas encore une maison

Revenons à la page 31. Il faut lire la mesure 35 pour ce qu'elle est. Elle se trouve dans l'engagement 9, intitulé « Renforcer la capacité juridique des majeurs protégés vers une logique d'autonomie ». Elle cible d'abord les personnes sous mesure de protection et leurs mandataires familiaux. Elle annonce une expérimentation.[10]

Elle n'institue pas un droit général au cercle. Elle ne dit rien de la composition des cercles, de leur durée, de leur soutien, de leur articulation avec les services. Une précision au passage, parce que l'erreur circule : la mesure 37, parfois citée sur ce sujet, concerne en réalité l'accessibilité culturelle. C'est bien la 35.

Et pourtant, c'est une porte. Les mots « cercle de soutien » et « après-parents » sont désormais dans un texte gouvernemental. Il va falloir écrire un cahier des charges. Des gens, quelque part dans un ministère, vont devoir répondre à la question : un cercle de soutien, concrètement, c'est quoi ?

À côté, le Service public départemental de l'autonomie se généralise depuis 2025. Son ambition : informer, ouvrir les droits, assurer la continuité des parcours, aller vers les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants.[11] C'est un cadre de coopération. Il organise la continuité des parcours. Il ne garantit pas, par lui-même, qu'une personne ait autour d'elle des proches durables. C'est justement ce qu'une expérimentation pourrait lui apporter.

TEXTE	CNH 2026, engagement 9, mesure 35
PUBLIC	Majeurs protégés, mandats familiaux, après-parents
APPORT	Le cercle entre dans une feuille de route nationale
LIMITE	Périmètre restreint ; contenu entièrement à définir
STATUT	ANNONCÉ · À EXPÉRIMENTER

RELEVÉ 6 · ALSACE · HORIZON 2027

Une orientation en cours de travail

Dernier morceau, encore en chantier. Dans les travaux préparatoires des orientations de la Conférence des financeurs d'Alsace pour 2027, une formulation est en cours d'élaboration. Je la cite telle qu'elle m'est parvenue, en précisant qu'elle n'est pas adoptée :[1][2]

> CONFÉRENCE DES FINANCEURS D'ALSACE · ORIENTATION EN COURS DE TRAVAIL · HORIZON 2027
>
> « Expérimenter les meilleures façons de faire en sorte qu'autour de chaque situation de fragilité existent des personnes suffisamment présentes, reliées et mobilisées pour que la solidarité puisse tenir dans le temps. »

Si elle est retenue, cette phrase est remarquable. Elle ne parle pas d'actions. Elle parle de personnes présentes, reliées, mobilisées. Elle parle de durée. Elle passe de l'autre côté de la boussole : du côté des relations. Rien n'est acquis, ni texte définitif, ni financement. Mais le fait qu'une telle formule soit sur la table d'un financeur public dit quelque chose de l'époque.

STATUT	ORIENTATION EN COURS DE TRAVAIL · NON ADOPTÉE

RELEVÉ 7 · ALSACE · DEPUIS QUARANTE ANS, EN PUBLIC DEPUIS 2017

Et puis il y a ce corpus

À ce stade de mon carnet, j'avais six morceaux. Un service belge qui tient la durée. Des réseaux canadiens qui prouvent que le cercle fonctionne. Une expérimentation bretonne qui prouve le besoin. Des mots et des aidants en Alsace. Une mesure nationale. Une orientation régionale en préparation. Chacun traite une partie du problème. Aucun ne dit comment les assembler.

Le septième morceau, je l'ai trouvé en remontant les références de presque tous les autres. L'expression « famille sociale étendue » à l'UDAF. Le projet « Avec, Sans, Après-Nous » de la PFR 68, dont la présentation est hébergée là. Il s'agit d'un corpus constitué par une association alsacienne de recherche appliquée, DEDIĈI, déclarée en 2017, mais nourrie de plus de quarante ans d'expérience de terrain de personnes engagées auprès de proches vulnérables.[1]

Je m'attendais à une association de plus sur l'après-parents. J'ai trouvé autre chose : une architecture complète.

Un point de départ inversé

Toutes les démarches précédentes partent d'une offre : un service, un dispositif, une mesure. Celle-ci part de la personne, et pose une seule question : qu'est-ce qui doit tenir autour d'elle pour qu'elle ne soit jamais laissée seule face au monde ?[2]

La réponse est formulée en cinq rôles, identifiés par des couleurs pour être compris de tous :

BLEU	La personne elle-même, entendue dans toutes ses formes d'expression, au centre
ROUGE	Celles et ceux qui la défendent et la protègent
VERT	Celles et ceux qui s'occupent activement et durablement de sa situation
NOIR	Les interventions et compensations concrètes : soins, aides, présence
JAUNE	Les institutions et personnes morales, qui reconnaissent et soutiennent

Bleu, rouge, vert forment une **triade d'autodétermination** : la personne, qui la défend, qui suit sa situation. Ces trois-là vont chercher le noir dont elle a besoin, avec l'appui du jaune. L'idée est que la même structure se retrouve à toutes les échelles, du cercle intime jusqu'aux politiques publiques.[2]

Ce cadre change la lecture de tout le reste. Relisez les relevés avec lui. MADRAS tient surtout le vert, avec des professionnels. L'ADAPEI 29 prépare la transmission du savoir des parents. La mesure 35 cherche à soutenir le rouge et le vert pour les majeurs protégés. Chaque démarche tient une couleur. Le corpus alsacien propose de les tenir toutes, ensemble, autour de chaque personne.

Le Petit Toit et les Grands Toits

Concrètement, ces rôles sont portés par un **cercle de personnes de confiance** : quelques personnes physiques reliées à la personne, qui se connaissent, se parlent, se relaient. Le corpus l'appelle le **Petit Toit**. Il s'appuie sur la famille sociale étendue. Les associations, institutions et services forment les **Grands Toits** : indispensables, mais ils ne possèdent pas le cercle.[3]

> **Favoriser sans imposer. Reconnaître sans s'approprier. Soutenir sans tenir.**
>
> Le droit à une humanité de proximité, juillet 2026

Les deux temps de l'après-nous

La collection « Après nous » compte 27 cahiers en accès libre.[15] Elle traite d'abord ce que les autres démarches laissent de côté : l'après-nous commence *tout de suite*. Il y a le temps de l'empêchement temporaire, quand le parent ne peut plus pour un moment. Et le temps de la continuité, quand il faudra durer sans lui. Elle traite ensuite ce qu'aucune autre démarche n'aborde : comment **réactiver le cercle quand il s'affaiblit**. Un membre part, se fatigue, se fâche, meurt. Le cercle doit pouvoir se reconstituer. C'est là que se joue la durée réelle.

Des outils pour ceux qui décident

Le corpus ne s'arrête pas aux familles. La collection « Mon projet de vie » propose quatre parcours.[16] Pour la personne et ses proches : formuler une demande de continuité humaine, distincte d'une prestation ou d'un soin. Pour la MDPH et la CDAPH : qualifier le besoin, la fragilité des relais, le risque de rupture. Pour l'ARS, le Département ou un financeur : lancer un appel à manifestation d'intérêt, distinguer ingénierie,

amorçage, expérimentation et fonctionnement. Pour les décideurs : une fiche de dix minutes, une note de convergence, un protocole d'expérimentation territoriale. Avec un registre des preuves qui sépare ce qui est acquis de ce qui est proposé.

Relisez la mesure 35 avec ça sous les yeux. Le cahier des charges qu'un ministère va devoir écrire est déjà largement esquissé.

Un chemin juridique

Le corpus propose aussi un cadre de droit : **le droit à une humanité de proximité**.[3] Toute personne peut choisir une, plusieurs ou aucune personne de confiance, préciser leur place, changer d'avis. Sa volonté actuelle prime sur toute interprétation du cercle. Appartenir au cercle ne donne aucun pouvoir automatique. La personne garde un accès direct aux tiers, au juge, aux protections. Les institutions doivent préserver la continuité du cercle lors des changements de lieu ou de service, et favoriser, avec son accord, son émergence ou sa reconstitution.

Le chemin proposé est graduel et lucide. D'abord une résolution parlementaire, qui affirme le principe et ouvre le débat, sans créer de droit opposable. Ensuite un travail de codification avec des juristes : preuves, secrets protégés, responsabilités, recours, mineurs. Autour, un horizon plus large, le Code de la solidarité, et un outil plus immédiat, le Mandat de protection de tous les temps.

Un premier terrain : « A3 pour dire je »

J'ai d'abord cru que ce corpus n'avait jamais quitté le papier. C'est faux. Pendant plus de trois ans, l'association a conduit une recherche-action, l'expérimentation « A3 pour dire je », cofinancée par la Fondation de France et la Collectivité européenne d'Alsace, avec le concours de l'École supérieure de praxis sociale de Mulhouse.[20]

Le principe tient dans son nom. Une relation à trois : la personne accompagnée, sa famille ou un proche de confiance, les professionnels. Chacun est renforcé dans son rôle. Plusieurs associations du Haut-Rhin ont ouvert leurs portes. Le bilan intermédiaire s'intitule sans détour « La démarche Dedici à l'épreuve du réel ».[20]

Les effets observés sont concrets. Les liens bougent entre personnes accompagnées, familles et professionnels. Les familles se comprennent mieux avec les équipes. Une parente le résume : « On sait maintenant qu'on peut s'en parler. » Les personnes accompagnées se sentent prises en considération.

Le bilan dit aussi ce qui coince, et c'est ce qui le rend précieux. Quand les parents disparaissent, la famille ne peut pas toujours tenir le rôle de défense ultime : il faut chercher ailleurs. Et la démarche reste encore trop portée par l'association seule.[20]

Aujourd'hui, l'expérimentation continue à bas bruit, avec peu de moyens. Elle a été reprise à différents endroits, pour assurer la continuité et prolonger l'expérience. C'est un vrai terrain, avec une école de travail social, des associations, des familles et un financeur national. C'est aussi un terrain fragile, qui attend un cadre plus solide. La mesure 35 pourrait être ce cadre.

LIEU	Haut-Rhin · associations partenaires
APPUIS	Fondation de France · Collectivité européenne d'Alsace · École supérieure de praxis sociale, Mulhouse
APPORT	La relation à trois, personne-proches-professionnels, testée en conditions réelles sur plus de trois ans
LIMITE	Peu de moyens ; défense ultime difficile à tenir après les parents
STATUT	BILAN DOCUMENTÉ · EN COURS À BAS BRUIT · REPRISES LOCALES

Une hypothèse qui accepte d'être réfutée

Dernier trait, rare dans le monde associatif. Le corpus se présente comme une hypothèse de recherche, pas comme une doctrine. Il formule un postulat : tout événement indésirable dans une situation de vulnérabilité correspond à la faiblesse d'au moins un des cinq principes de solidarité. Et il lance un défi public : trouver un contre-exemple.[17] Il précise lui-même que ses simulations ne prouvent rien ; elles résistent, pour l'instant, au test de réfutation. Le corpus complet est archivé sur Zenodo, citable, sous licence libre CC0.[18]

Une collection entière s'interroge même sur une énigme : pourquoi les institutions ne s'en sont pas encore saisies ? Sa réponse tient en une phrase. Les institutions savent examiner une offre. Cette proposition n'en est pas une. Elle parle de personnes physiques, pas de personnes morales.[19]

LIEU	Alsace · corpus public, 22 collections
NATURE	Recherche appliquée issue du terrain des familles
APPORT	Le plan d'assemblage : de la personne au droit, en passant par le cercle, sa durée, ses outils et son évaluation
TERRAIN	Recherche-action « A3 pour dire je », plus de trois ans
LIMITE	Terrain modeste et peu doté ; pas encore d'expérimentation à grande échelle
STATUT	CORPUS PUBLIÉ · CC0 · TERRAIN EN COURS · À AMPLIFIER

Les morceaux, posés côte à côte

Qui tient quel maillon de la chaîne ? Lecture du Veilleur à partir des sources publiques de chaque démarche.

MAILLON	MADRAS BELGIQUE	PLAN · MICROBOARDS CANADA	ADAPEI 29 FINISTÈRE	PFR 68 HAUT-RHIN	CNH · MESURE 35 NATIONAL	CORPUS DEDÎCÎ ALSACE
Préparer avec les parents, transmettre	● Successions, revenus, lieu de vie	● Planification familiale	● Livret, 120 familles	● Temps « Avec »	◐ « Anticiper l'après-parents »	● Transmettre avant la rupture
Des personnes physiques présentes autour de la personne	◐ Aide au réseau, porté par le service	● Réseau personnel, microboard	○ Relais identifiés, non garantis	● Cercle de confiance visé	◐ « Cercles de soutien » à définir	● Petit Toit, famille sociale étendue
La personne au centre, sa volonté d'abord	◐ Souhaits anticipés	● Projet de vie choisi	◐ Savoir des parents	◐ Implicite	● Logique d'autonomie	● Rôle bleu, volonté actuelle prime
Une grille complète des rôles à tenir	○	○	○	◐ Rôles repérés	○	● Cinq rôles, triade bleu-rouge-vert
Tenir dans le temps : relais, réactivation	● Fil rouge professionnel	● Réseau entretenu	◐ Préparé, pas suivi	● Temps « Sans » et « Après »	○	● Réactiver le cercle qui s'affaiblit
Outils pour MDPH, financeurs, décideurs	◐ Modèle de service agréé	◐	● Modèle, coût, guide ANSA	○	○	● Quatre parcours, AMI, fiche décideur
Cadre juridique proposé	○	◐ Plaidoyer	○	○	◐ Capacité juridique	● Résolution puis codification
Hypothèse ouverte à la réfutation	○	○	◐ Évaluation du dispositif	○	○	● Défi public, corpus sur Zenodo
Expérimentation de terrain menée	● 50 ans	● 35 ans	● 2 ans, 120 familles	○ Avant-projet	○ Annoncée	◐ Recherche-action 3 ans+, peu de moyens

● tenu ◐ partiellement ○ absent ou non documenté

> Le tableau parle seul. Regardez la colonne de droite : elle est pleine partout, et seule la dernière ligne reste à moitié remplie. Regardez la dernière ligne : les autres démarches y sont fortes, le corpus alsacien y est présent mais modeste.
>
> Voilà toute l'histoire. Les autres démarches ont le terrain. Le corpus alsacien a le plan, et un premier terrain qui ne demande qu'à grandir. Il n'est pas un concurrent de MADRAS ou de l'ADAPEI 29 ; il en est le complément exact. C'est, à ma connaissance, la référence d'assemblage la plus avancée qui existe en France sur cette question : la seule qui tienne toute la chaîne, de la volonté de la personne jusqu'au droit, en passant par la durée du cercle et les outils des financeurs.
>
> Ce constat mérite d'être mis à l'épreuve. Je l'ai fait.

Six objections, à pleine force

OBJECTION 1

« On va faire porter aux bénévoles ce qui relève de l'État. »

Portée par des syndicats du médico-social, des associations gestionnaires, des chercheurs sur le travail du care.

Le soupçon est sérieux. Dans un contexte de pénurie de professionnels, un « cercle de soutien » peut devenir la variable d'ajustement d'une politique qui manque de moyens. On demanderait à des voisins, des amis, des cousins, d'assumer gratuitement ce que des services n'assurent plus. Avec, en prime, le risque d'épuiser ces proches comme on a épuisé les parents.

> **CE QUI TIENT** Le risque est réel et doit figurer dans tout cahier des charges. Mais le cadre alsacien y répond structurellement : le rôle noir, celui des compensations concrètes, reste à la charge des services ; le cercle ne remplace aucune prestation ; le rôle jaune oblige les institutions à soutenir. L'objection vise une mauvaise mise en œuvre, pas le principe.

OBJECTION 2

« Un cercle peut devenir une emprise. »

Portée par des juges des contentieux de la protection, des mandataires judiciaires, des défenseurs des droits.

Les abus de faiblesse viennent souvent de l'entourage proche. Reconnaître un cercle, c'est peut-être donner une légitimité à ceux qui exercent déjà une pression sur la personne. Et une personne qui communique difficilement aura du mal à contester son propre cercle.

> **CE QUI TIENT** C'est l'objection la plus forte. Le corpus la prend au sérieux : appartenir au cercle ne confère aucun pouvoir automatique ; la volonté actuelle de la personne prime ; elle peut être entendue seule, hors du cercle ; elle garde l'accès direct au juge. Ces garanties sont dessinées. Leur efficacité réelle, surtout pour les personnes qui communiquent très difficilement, reste à démontrer sur le terrain.

OBJECTION 3

« Encore un dispositif dans le mille-feuille. »

Portée par des directions de départements, des MDPH, des familles lassées.

Personne de confiance, personne qualifiée, référent de parcours, coordinateur, SPDA, PCO, mandataire : les familles se perdent déjà. Ajouter un « cercle de soutien » risque d'ajouter une couche, un formulaire, une réunion.

> **CE QUI TIENT** Le risque existe si le cercle devient un dispositif. Or le corpus refuse explicitement cette forme : le cercle n'est ni agréé, ni administré, ni standardisé. Il appartient à la personne. Ce n'est pas une couche de plus, c'est ce qui manque pour que les couches existantes servent à quelqu'un. À condition que la mesure 35 ne le transforme pas en procédure.

OBJECTION 4

« Un corpus remarquable, mais pas testé à grande échelle. »

Portée par des évaluateurs de politiques publiques, des financeurs prudents.

On peut tout penser sur le papier. Les rôles, les couleurs, les garanties. Mais une politique publique se fonde sur des preuves. L'ADAPEI 29 a 120 familles et un rapport. MADRAS a cinquante ans. Le corpus alsacien a des cahiers et une recherche-action menée avec peu de moyens.

> **CE QUI TIENT** C'est exact pour l'échelle, et le corpus le dit lui-même. Mais le terrain existe : plus de trois ans de recherche-action avec une école de travail social, la Fondation de France et des associations, un bilan qui dit aussi ce qui coince. Et l'objection se retourne. La mesure 35 annonce justement une expérimentation. On n'expérimente pas sans hypothèse. Celle-ci est la plus complète, la plus explicite, et la seule qui se déclare réfutable. C'est exactement ce qu'on demande à un objet d'expérimentation.

OBJECTION 5

« Un droit général au cercle, c'est trop large. »

Portée par des juristes, des services de l'État attachés à des périmètres maîtrisés.

La mesure 35 vise les majeurs protégés. C'est un public défini, un cadre juridique existant, un juge identifié. Étendre à « toute personne » ouvre un champ immense : coût, contentieux, responsabilités floues.

> **CE QUI TIENT** L'objection est légitime pour un droit opposable immédiat. Le corpus ne propose pas cela : il propose une résolution, puis une codification par étapes. Et commencer par les majeurs protégés n'est pas contradictoire avec un horizon plus large. Ce qui serait une erreur, c'est de concevoir les cercles de la mesure 35 d'une manière qui interdise ensuite de les étendre.

OBJECTION 6

« La confiance ne se décrète pas. »

Portée par des sociologues des liens, des travailleurs sociaux de terrain.

Les relations humaines naissent, vivent et meurent selon leurs propres règles. Aucune loi ne fabrique un ami. Vouloir organiser la confiance, c'est risquer de la tuer.

> **CE QUI TIENT** Juste. Et c'est mot pour mot la position du corpus : le droit ne crée pas le cercle, il en reconnaît l'existence, le protège et favorise ses conditions. On ne décrète pas une relation. On peut en revanche cesser de la rendre invisible, la protéger quand elle existe, et aider à la reconstituer quand elle manque.

Ce qui tient, ce qui reste à prouver

CE QUI TIENT

- Le besoin est prouvé : 120 familles, des parents de 72 ans en moyenne.
- Le cercle fonctionne : trente-cinq ans de réseaux personnels au Canada.
- L'après-parent peut être une mission publique durable : cinquante ans de MADRAS.
- L'État ouvre la porte : mesure 35.
- Le plan d'assemblage existe, publié, libre de droits.
- Il a déjà été mis à l'épreuve du réel : plus de trois ans de recherche-action.
- Les pièces sont complémentaires, pas concurrentes.

CE QUI RESTE À PROUVER

- Que des cercles de personnes physiques durent réellement en France, sur plusieurs années, à plus grande échelle que la recherche-action actuelle.
- Qui tient la défense ultime quand la famille ne le peut plus : le point dur relevé par le bilan de 2023.
- Que les garanties contre l'emprise fonctionnent pour les personnes qui communiquent très difficilement.
- Que les institutions savent soutenir sans tenir.
- Le coût réel d'un cercle soutenu, comparé au coût des ruptures évitées.
- Le passage de la mesure 35 au droit général.

Pourquoi maintenant

Parce que tout converge en même temps, et que ces fenêtres ne restent pas ouvertes longtemps.

La démographie d'abord. Les parents qui ont porté seuls leurs enfants handicapés depuis les années 1970 et 1980 ont aujourd'hui 70, 80 ans. L'âge moyen des parents accompagnés dans le Finistère le dit : 72 ans. Chaque année qui passe, des personnes perdent leur dernier proche et basculent d'un coup dans un système qui ne les connaît pas.

L'agenda public ensuite. La mesure 35 va devoir prendre forme. L'ADAPEI 29 a rendu son rapport en avril 2026. L'ANSA prépare l'essaimage dans les départements. Le SPDA se déploie. En Alsace, une orientation est en cours de travail chez un financeur public, un projet d'aidants attend une réponse, une institution familiale a inscrit la famille sociale étendue dans son projet.

Le risque, si rien ne change, est simple à décrire. Chaque territoire réinvente sa version. La mesure 35 accouche d'un dispositif de plus, rattaché à une structure, avec un référent, un formulaire, une réunion annuelle. Les cercles deviennent la propriété de ceux qui les financent. Et la question de départ reste sans réponse : qui sera là, vraiment, autour de la personne ?

L'autre chemin est à portée de main. Il consiste à partir de ce qui existe.

Trois gestes pour avancer

1. **Mettre les morceaux autour d'une table.**
   Le terrain de l'ADAPEI 29 et de l'ANSA. La durée de MADRAS. Le plan d'assemblage du corpus alsacien et les enseignements de sa recherche-action avec Praxis. Les aidants de la PFR 68. Les familles. Les institutions volontaires. Une mise en commun documentée, sans fusion ni modèle unique imposé d'avance.

2. **Évaluer avec une grille centrée sur la personne.**
   Pas en réunions tenues ni en dossiers remplis. En questions simples : est-elle mieux entendue ? Qui la défend quand ça va mal ? Y a-t-il toujours quelqu'un qui s'occupe activement de sa situation ? Ses choix sont-ils respectés ? Le cercle tient-il quand un membre part ? Les cinq rôles fournissent cette grille, toute prête.

3. **Ouvrir un terrain d'expérimentation où tout est réuni.**
   L'Alsace coche les cases : un corpus de référence né sur place, une recherche-action déjà rodée avec une école de travail social et des associations, une institution familiale engagée, des aidants en mouvement, un financeur qui réfléchit à la durée des solidarités. Une hypothèse de travail circule : vingt situations suivies pendant cinq ans. Elle reste à instruire, mais elle a le bon ordre de grandeur pour observer ce qui compte : comment un cercle naît, se consolide, se transmet et résiste aux ruptures.

Questions pour ceux qui vont écrire le cahier des charges de la mesure 35

1. Un « cercle de soutien », est-ce un ensemble de personnes physiques choisies par la personne, ou un dispositif rattaché à une structure ?
2. À qui appartient le cercle ? Qui peut le dissoudre ?
3. Quels rôles doivent y être tenus, et comment vérifie-t-on qu'ils le sont ?
4. Que se passe-t-il quand un membre s'en va ? Qui aide à le remplacer ?
5. Comment la personne est-elle entendue seule, hors du cercle ?
6. Le cadre retenu pour les majeurs protégés pourra-t-il s'étendre demain à toute personne qui en a besoin ?

Pour chacune de ces questions, une proposition de réponse est déjà écrite, publiée, libre de droits. On peut la discuter, la corriger, la contredire. Elle est faite pour ça. Mais on ne peut plus faire comme si elle n'existait pas.

Les pièces sont là. Le plan est là. Ce qui manque, c'est la table.

Le corpus alsacien termine son article de référence sur une formule que je reprends, parce qu'elle dit en six mots ce que cinquante ans de pratiques, en Belgique, au Canada, en Bretagne et en Alsace, cherchent à garantir : « Avec nous, sans nous, après nous : que quelqu'un reste. »

Sources et statut des informations

Les faits datés sont vérifiés dans les sources ci-dessous à la date de publication. Les propositions et perspectives sont distinguées des décisions acquises. Le tableau de convergence est une lecture de l'auteur.

1. DEDIÔI, Mentions légales (création 1er juin 2017) — dedici.org/mentions-legales ; Protection de tous les temps — dedici.org/protection-de-tous-les-temps
2. DEDIÔI, Les cinq principes de la pensée DEDIÔI — dedici.org/les-cinq-principes-de-la-pensee-dedici
3. Le droit à une humanité de proximité, juillet 2026 — collections.dedici.org/droit-humanite-proximite
4. MADRAS, Historique — madras-asbl.be/…/historique-asbl-madras
5. MADRAS, Accompagnements individuels — madras-asbl.be/…/missions-accompagnements-individuels
6. ADAPEI 29, Après-parents, présentation et bilan — adapei29.fr/apres-parents-2 ; CNSA, lauréats de l'appel à projets — cnsa.fr (PDF)
7. ANSA, Stratégie d'essaimage Après-parents — solidarites-actives.com
8. UDAF 68, Assemblée générale du 8 juin 2024 — udaf68.fr

9. PFR 68 / Ambassadeurs des aidants, Avec, Sans, Après-Nous (avant-projet) — collections.dedici.org/avec-sans-apres-nous-pfr68
10. Gouvernement, Dossier de presse CNH du 4 septembre 2026, engagement 9, mesure 35 — handicap.gouv.fr (PDF)
11. CNSA, Service public départemental de l'autonomie — cnsa.fr
12. Conférence des financeurs d'Alsace, orientations 2027 : formulation en cours de travail, non adoptée à la date de publication. Ne vaut pas décision de financement.
13. Plan Institute, hommage à Vickie Cammack, cofondatrice de PLAN — planinstitute.ca
14. Microboards, présentation — oadd.org (PDF)
15. Collection « Après nous », 27 cahiers — collections.dedici.org/apres-nous
16. Collection « Mon projet de vie » — collections.dedici.org/mon-projet-de-vie
17. Défi de falsification du postulat — dedici.org/defi-falsification-postulat-dedici
18. Corpus complet, Zenodo, DOI 10.5281/zenodo.17174017 — doi.org/10.5281/zenodo.17174017
19. Collection « L'énigme Dediĉi » — collections.dedici.org/enigme-dedici
20. « La démarche Dedici à l'épreuve du réel », bilan intermédiaire de la recherche-action, mars 2023, rédigé pour la Fondation de France — dedici.org (PDF) ; page Recherche-action — dedici.org/recherche-action

---

Le Veilleur — Journaliste indépendant · Carnet de veille

journalistes.dedici.org · Plumes libres sur la solidarité · 2026-10-31 · CC0